

a) Les tarifs de l'eau:

- La tarification de l'eau Le « prix de l'eau » est défini comme étant « l'unité ou la somme globale payée par les usagers pour tous les services dont ils bénéficient dans le domaine de l'eau y compris l'environnement

Exemple:

La tarification de l'eau est fixée par l'État en Algérie .

Un décret (le décret 05-13 du 9 janvier 2005) détermine les règles de tarification des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que les tarifs y afférents.

- Dans les maisons 6DA pour m³ consommation entre 0 et 25 m³ dans 3 mois Consommation entre 26-50 m³ (18DA pour m³)
- Dans les administrations (30DA pour m³)
- Dans les hôtels et les industries (40DA pour m³)

Les tarifs de l'assainissement

Ils sont calculés sur la base du coût du service public d'assainissement et de sa répartition entre les différentes catégories d'usagers et tranches de consommation d'eau correspondant aux volumes d'eau fournis aux usagers du service public d'alimentation en eau potable

- Alger, Oran, Constantine tarif de base 2,35

Redevance d'économie d'eau

la redevance d'économie d'eau est perçue auprès de chaque usager raccordé à un réseau collectif d'eau potable, industrielle ou agricole. La redevance d'économie d'eau est fixée à : 4 % du montant de la facture d'eau potable, industrielle ou agricole pour les wilayas du nord du pays et 2% pour les wilayas du sud

a) Redevance de gestion

La redevance de gestion des installations publiques de production, de transport et de distribution d'eau potable appliquée sur chaque mètre cube d'eau consommée, est fixée à 3 DA / m³ pour toutes les zones tarifaire.

b) Les redevances de rejet

Les redevances de rejet sont appliquées aux activités qui rejettent des effluents dans les entités hydrologiques. Ces redevances sont de plus en plus utilisées pour contrôler et réduire la pollution de l'eau (spécialement dans les pays développés) et varieront en fonction de la quantité et de la qualité du rejet

c) Les redevances de prélèvement d'eau

Les redevances de prélèvement d'eau sont des taxes sur les compagnies d'eau, les industries, les exploitants agricoles, etc. qui prélèvent directement l'eau des sources d'eau de surface ou souterraines.

Outre le recouvrement d'une partie des coûts publics de gestion des ressources en eau, ces redevances sont destinées à encourager la préservation de l'eau, et à refléter des coûts plus larges pour la société et pour d'autres usagers potentiels du prélèvement d'eau.

d) Les taxes de pollution

Les taxes de pollution sont appliquées dans de nombreux projets d'investissement publics et privés qui affectent négativement la qualité de l'eau et dégradent les écosystèmes aquatiques.